

Boostez votre gestion avec l'alliance myPME et ACF Europe !

CHOIX DU
COMPTABLE

SYNERGIE

myPME, votre programme de facturation

Liaison directe au comptable

Gagnez beaucoup de temps

Conforme aux normes d'e-facturation belge et Peppol (obligatoire)

Solution complète et intégrée



Bertrand DECLERCK
ACF Europe SRL - Dirigeant
+32 455 10 33 28
bertrand@acf-europe.be

Bart VAN DER DONCK
myPME SRL - Dirigeant
+32 479 71 92 85
bart@myPME.be



Simplifiez votre administration, maximisez votre succès

La collaboration entre myPME et ACF Europe représente une synergie stratégique visant à offrir aux petites et moyennes entreprises (PME) une solution complète alliant efficacité administrative et expertise comptable. Cette alliance tire parti des forces respectives des deux entités pour répondre aux besoins des entreprises en matière de gestion financière et de conformité fiscale.

Présentation de myPME

myPME est un logiciel de facturation, basé sur 20 ans d'expérience, et conçu pour simplifier et accélérer le processus de facturation des entrepreneurs. Il permet l'envoi rapide de factures conformes aux normes, la gestion des paiements, les achats, ainsi que la gestion de documents, de devis, de fournisseurs, de projets et l'enregistrement des heures de travail. L'objectif principal de myPME est d'optimiser l'administration et de gagner beaucoup de temps, avec une liaison directe au comptable, et, évidemment, conformément à la législation belge sur l'e-facturation, qui rend Peppol obligatoire à partir de 2026.

Présentation d'ACF Europe

ACF Europe est un bureau d'expertise comptable basé dans le Quartier Européen à Bruxelles, fort de 20 ans d'expérience dans la gestion de dossiers comptables. Spécialisé dans l'accompagnement des entreprises, des consultants, des indépendants de l'Union européenne et des expatriés, ACF Europe offre une gamme complète de services comptables. L'approche humaine et personnalisée vise à comprendre les besoins spécifiques de chaque client pour fournir des conseils avisés et une gestion rigoureuse des obligations fiscales.

Les avantages de la collaboration

Cette collaboration vise à offrir aux clients une solution intégrée qui combine les avantages d'un logiciel de facturation performant et l'expertise d'un cabinet comptable reconnu. Les utilisateurs de myPME bénéficient ainsi d'une gestion administrative simplifiée, tandis qu'ACF Europe assure la conformité fiscale et offre des conseils stratégiques pour optimiser la performance financière des entreprises.

Mise en œuvre de la collaboration

Concrètement, les clients peuvent utiliser le programme myPME pour gérer leur facturation et leur administration quotidienne. Les données générées sont ensuite automatiquement partagées avec ACF Europe, qui se charge de la comptabilité et de la fiscalité. Cette intégration permet une communication fluide entre les deux systèmes, réduisant ainsi les risques d'erreurs et améliorant l'efficacité globale.

En conclusion, la collaboration entre myPME et ACF Europe offre une solution complète et intégrée pour les PME, alliant la simplicité d'un logiciel de facturation performant à l'expertise d'un cabinet comptable expérimenté. Cette synergie permet aux entreprises de se concentrer sur leur développement en toute sérénité, en sachant que leur administration et leur comptabilité sont entre de bonnes mains.